

Commande publique : les seuils version 2022 ont été publiés !

Les seuils sont traditionnellement mis à jour tous les deux ans. C'est donc sans surprise qu'ils ont été modifiés, à la hausse pour cette fois, au JO du 10 décembre 2021 par l'avis (NOR : ECOM2136629V) « relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ».




Pour les contrats de concession, le seuil (mentionné aux articles L. 3126-1, R. 3121-4, R. 3126-1, R. 3126-5, R. 3126-6, R. 3126-11, R. 3126-13, R. 3135-8 et R. 3221-2 du code de la commande publique) est de **5 382 000 € HT**.

Pour les marchés publics, voici les tableaux récapitulatifs par type d'acheteurs et de prestations, en rouge les nouveaux seuils :

Seuils pour les marchés de travaux des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices

JAL = Journal d'Annonces Légales
BOAMP = Bulletin Officiel des Annonces de
Marchés Publics
JOUE = Journal Officiel de l'Union Européenne

Travaux
des pouvoirs adjudicateurs
et des entités adjudicatrices

 Dispense de procédure
 Procédure adaptée
 Procédure formalisée

Montant du marché	Publicité	Procédure de passation
-de 40 000 € HT [-de 100 000 € HT pour la passation des marchés publics de travaux conclus avant décembre 2022]	Dispense de publicité	Dispense de procédure
- De 90 000 € HT	Publicité « adaptée » (publication de l'avis sur une plateforme de dématérialisation et, éventuellement, publicité dans la presse)	Procédure adaptée
Entre 90 000 € HT et 5 382 000 € HT	Avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL ou au BOAMP et sur une plateforme de dématérialisation	
A partir de 5 382 000 € HT	Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE et sur une plateforme de dématérialisation	Appel d'offres sauf si les conditions de recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou au dialogue compétitif sont réunies

Seuils pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs

- Dispense de procédure
- Procédure adaptée
- Procédure formalisée

Fournitures et services
Des pouvoirs adjudicateurs

Montant du marché	Publicité	Procédure de passation
- de 40 000 € HT	Dispense de publicité	Dispense de procédure
- De 90 000 € HT	Publicité « adaptée » (publication de l'avis sur une plateforme de dématérialisation et, éventuellement, publicité dans la presse)	Procédure adaptée
Entre 90 000 € HT et <u>215 000 € HT</u>	Avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL ou au BOAMP et sur une plateforme de dématérialisation	
A partir de <u>215 000 € HT</u>	Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE et sur une plateforme de dématérialisation	Appel d'offres sauf si les conditions de recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou au dialogue compétitif sont réunies

Seuils pour les marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices

- Dispense de procédure
- Procédure adaptée
- Procédure formalisée

Fournitures et services
des entités adjudicateurs

Montant du marché	Publicité	Procédure de passation
- de 40 000 € HT	Dispense de publicité	Dispense de procédure
- De 90 000 € HT	Publicité « adaptée » (publication de l'avis sur une plateforme de dématérialisation et, éventuellement, publicité dans la presse)	Procédure adaptée
Entre 90 000 € HT et <u>431 000 € HT</u>	Avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL ou au BOAMP et sur une plateforme de dématérialisation	
A partir de <u>431 000 € HT</u>	Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE et sur une plateforme de dématérialisation	Appel d'offres sauf si les conditions de recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou au dialogue compétitif sont réunies